

Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

Secourisme - Sauvetage aquatique - Enseignement du sport - Sauveteurs Secouristes Travail - Formateurs

Association déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, comme organisme de formation Statuts déposés le 08/02/2008 à Nancy, avec parution sous le n° 20080012 au journal officiel.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Unité d'Enseignement de FORMATEUR
SURVEILLANCE ET SAUVETAGE
AQUATIQUE EN MILIEU NATUREL

PAE F SSA MN

PIC F en option

Du 05 au 07 Septembre 2021 PIC F Du 08 au 15 Septembre 2021 F SSA

LA TRANCHE SUR MER - 85



Objectifs du stage Formateur SSA

Le contenu du stage répond à l'arrêté du 20 février 2014, instituant l'unité d'enseignement "Formateur à la surveillance et au sauvetage aquatique en milieu naturel". A l'issue de la formation, de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives au sauvetage aquatique en milieu naturel.

En particulier, il doit être capable d'apporter les éléments permettant au futur surveillant sauveteur aquatique :

De situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adentable sur capable du mamont :

ааарт	able aux conditions au moment ;
	D'effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone ;
[] pratic	De développer des actions de préventions adaptées aux risques et ques sur sa zone ;
	De participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des iques opérationnelles adaptées et mettant éventuellement en œuvre atériels spécifiques
[] proxii	De participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à mité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles

De réaliser les gestes de premiers secours adaptés.

adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques ;

Eléments d'informations concernant le Formateur SSA

♦ Pré	érequis pour devenir formateur et différents scénarios possibles.
	1°Je suis titulaire du BNSSA où d'un titre donnant la qualification de MNS, j'ai le PSE 2, le permis de plaisance Côtier, et je possède la qualification de SSA Littoral et l'option « Pilote embarcation de sauvetage ».
-	Vous devez suivre le PIC F et la Formation formateur SSA MN
	2°Je suis titulaire du BNSSA où d'un titre donnant la qualification de MNS, j'ai le PSE 2, le permis de plaisance Côtier, et je possède la qualification de SSA Littoral mais pas l'option « Pilote embarcation de sauvetage ».
-	Vous devez suivre l'option pilote du SSA, faire le PIC F et la Formation formateur SSA MN
	3° Je réunis toutes les conditions en 1° , mais je suis déjà titulaire d'une PAE de formateur, ou du PIC F.
-	dans ce cas, vous êtes dispensé du PIC F , et vous ne suivez que la formation de Formateur SSA MN .
	4° Je réunis toutes les conditions en 2° , et je suis déjà titulaire d'une PAE de formateur, ou du PIC F.
-	dans ce cas, vous devez obtenir l'option pilote d'embarcation de sauvetage avant de faire la Formation de formateur SSA MN.
	5° Je ne suis pas titulaire du PICF, mais je réuni toutes les conditions en 1° vous devez suivre toute la formation de formateur. Le PIC F, vous permettra par la suite de suivre d'autres formations et d'élargir votre champ



de formateur vers le secourisme par exemple. Attention lors du stage SSA

Littoral nous ne formons pas au PIC F.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION: UNITE D'ENSEIGNEMENT FORMATEUR « SURVEILLANCE ET SAUVETAGE AQUATIQUE EN MILIEU NATUREL »

Septembre 2021 à La Tranche sur Mer

<u>Identification du stagiaire :</u> à remplir en majuscule !

N° Adhérent FNMNS : (obligatoire ou procéder à l'adhésion)	
Mr Mme Mlle Nom:	
	•••
Code postal : U	
Téléphone: E-mail:	
Taille tee-shirt: S M L XL XXL Taille Lycra: S M L XL XXL Financement	
Nom de facturation :	
Adresse de facturation :	

Préreguis

En fonction de vos niveaux de formations, consultez les différents scénarios possibles dans la rubrique « éléments d'informations complémentaires formateur SSA MN.

	Tarifs	A cocher
F SSA - Membre de la FNMNS Pension complète	850 euros	
PIC F - Membre de la FNMNS Pension complète	350 euros	
F SSA - Extérieur Pension complète	950 euros	
PIC F - Extérieur Pension complète	400 euros	

F SSA - Prise en charge des frais de dossier et pédagogiques pa organisme collecteur (OPCA, CPF)	1 050 euros	
F SSA - Frais additionnels à la formation (hébergement, repas) pour 7 jours à la charge du participant	308 euros	
F SSA + PIC F- Prise en charge des frais de dossier et pédagogiques pa organisme collecteur (OPCA, CPF)	1 500 euros	
F SSA + PIC F- Frais additionnels à la formation (hébergement, repas) pour 9 jours à la charge du participant	396 euros	

Arrivée la veille (inclus le dîner, la nuitée et le petit	38 euros	
déjeuner)	30 Eul 03	

Joindre le versement en chèque au nom du CNF-FNMNS.

Formation de 8h00 à 20h00 - Moyenne de 9 heures /jour répartie sur le séjour Départ le dernier jour du stage vers 17h00 après rangement et nettoyage Une grille de stage sera affichée durant le stage. Elle pourra supporter des modifications compte tenu des impératifs météorologiques entre autres...

Le tarif comprend l'hébergement, la formation, l'assurance, l'équipement Les non adhérents à la FNMNS doivent remplir une feuille d'adhésion jointe au dossier.

A l'issue de votre inscription des informations complémentaires vous parviendront avant le début du stage.

<u>Pièces à joindre à votre inscription selon votre situation</u>

- Diplôme du BNSSA ou du titre de MNS
- Attestation de recyclage quinquennale si nécessaire
- Premiers secours en équipe de Niveau 2
- Formation continue en secourisme
- Attestation Pédagogie Initiale Commune de Formateur ou équivalent
- Diplôme du SSA Littoral + pilotage
- Permis côtier
- Certificat médical (modèle joint).

Clôture des inscriptions le 24 aout 2021



Certificat médical type

Formulaire exigé pour tout candidat. Ce certificat devra être établi moins de trois mois avant tout dépôt de dossier.

Je Soussigné,			
Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voie normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.			
SANS CORRECTION:			
Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 +2/10			
Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10			
<u>AVEC CORRECTION</u> :			
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil			
corrigé (supérieure à 1:10) - soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.			
Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.			
Ale			
Signature et cachet			



Questionnaire d'entrée en formation formateur SSA

Nom : Prénoi		Date:
1.	Qu'est-ce qui vous motive pour faire cette formation?	
2.	Que peut vous apportez ce stage ?	
3.	Connaissez-vous le périmètre d'intervention du SSA L / SSA M	
4.	Comptez-vous exercer comme formateur dans une structure?	
5.	Selon vous, le SSA L ou MN est-il soumis à une ou des formati Veuillez expliquer le SSA MN.	on(s) continue(s) ?

Règlement intérieur à observer lors des formations

- <u>ARTICLE 1</u>: Toute personne suivant une formation au sein du CNF de la FNMNS est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.
- <u>ARTICLE 2</u>: Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer au CNF de la FNMNS Maison des sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE.
- <u>ARTICLE 3</u>: Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui lui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.
- <u>ARTICLE 4</u>: Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise.
- <u>ARTICLE 5</u>: Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par INTERNET (mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.
- <u>ARTICLE 6</u>: Le CNF s'engage à donner fournir les RIF RIC correspondant à l'unité d'enseignement visée.
- <u>ARTICLE 7</u>: Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur du CNF.
- <u>ARTICLE 8</u>: En cas de non-respect du présent règlement, le bureau directeur du CNF se réserve le droit de prononcer l'exclusion de l'adhérent sans aucun remboursement.



Assurance lors du stage

Responsabilité civile

Garantie les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir à raison de dommages corporels, matériels et immatériels.

Protection juridique de base

Le sinistre garanti est le litige ou le différend dont le fait générateur se situe pendant la période où l'assuré à la qualité de membre.

Garanties Individuelle Accident

- capital décès : 17 000 €

- capital invalidité : 33 000 € réductible en

fonction du taux d'IPP

- remboursement du forfait hospitalier, sans limitation, ni montant, ni durée
- Frais de prothèse dentaire : 50 €
- Bris de lunette ou frais de lentille: 70 €
- Frais de soins : en complément de la Sécurité Sociale à concurrence de 100% du tarif de responsabilité.
- Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits: A concurrence des frais réels.

Garanties Assistances

Les garanties d'assistance sont assurées aux victimes dès lors que l'accident ou la maladie grave est survenu plus de 50 km de leur domicile (à moins de 50 km du domicile, les frais de premier transport sont pris en charge.

- Prise en charge du déplacement aller-retour d'un proche lorsque l'assuré est hospitalisé plus de 10 jours.
- Prise en charge du retour prématuré de l'assuré en déplacement à l'étranger en cas de décès de son conjoint ou d'un ascendant au premier degré.

Couverture Responsabilité Civile de l'Adhérent

L'adhérent est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties.

La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation vous permet principalement de vous prémunir contre un risque engageant un tiers. C'est pourquoi, nous vous informons de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Il s'agit en particulier d'une couverture individuel accident, ou d'une garantie complémentaire en perte de salaire ou de revenus n'ayant pas pour objet de se substituer aux obligations des employeurs et aux organismes de prévoyance, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. En prenant en charge la surprime, vous pouvez procéder à une extension de vos garanties.

Si vous souhaitez développer une telle extension de garantie, qui serait à votre charge, vous devez nous contacter.



Règlement général de la protection des données (RGPD)

Le règlement européen a renforcé en 2018, les droits des personnes et les implications du responsable de traitement des données personnelles via le RGPD. Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le secrétariat du CNF de la FNMNS, situé à la Maison des sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

La finalité du traitement des données, sert :

- A l'inscription du participant à l'une de nos formations,
- 🔖 Au positionnement du participant (questionnaire d'entrée, ...)
- A la fusion les données administratives vers les objectifs pédagogiques du stagiaire afin de permettre un suivi de formation,
- A la création et l'envoi de l'attestation, du certificat ou diplôme en fin de formation ou d'examen du participant,
 - Le suivi de votre cursus de formation continue.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires du CNF de la FNMNS car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation. En cas de non fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation.

Le type de données collectées, sont celles de son identité personnelle, adresse postale et professionnelle si prise en charge par celle-ci, coordonnée téléphonique, adresse mail, diplômes.

Les données sont à destination du secrétariat du CNF de la FNMNS afin de les enregistrer sur une plateforme destinée à la gestion de la formation, à la création d'attestation, de certificat ou de diplôme suivant le type de formation, le suivi de son cursus de formation continue, celui-ci étant en règle face aux obligations du RGPD.

La durée de conservation des données est de 30 ans conformément aux obligations.

Vous pouvez demander et accéder à vos données personnelles, vous opposer au traitement de celles- ci, les faire rectifier ou les faire effacer.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la protection des données du CNF de la FNMNS (secrétariat).



Conditions générales de vente (CGV)

OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Centre National de Formation de la FNMNS et de son client dans la cadre de la vente de formation.

Toute inscription à la formation auprès du Centre National de Formation de la FNMNS implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

DEVIS

Pour chaque formation, le CNF de la FNMNS s'engage à fournir un devis au client, à sa demande. Ce dernier est tenu de retourner au CNF de la FNMNS un exemplaire, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des différentes formations sont indiqués en euros. Le CNF de la FNMNS n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. Le règlement de la facture se fera au moment de l'inscription. En cas de retard de paiement de la formation, aucun document validant le stage ne sera remis au participant. Il pourra être effectué par virement bancaire, chèque ou espèces. Le paiement donnera lieu à l'établissement d'une facture.

PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CNF de la FNMNS ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

Toute annulation d'inscription doit être effectuée par écrit.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution du stage dans un délai de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire ou la personne physique s'engage au versement de la somme de $50 \in a$ titre de dédommagement. Cette somme de $50 \in a$ n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire ou de la personne physique et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

La responsabilité du CNF de la FNMNS ne pourra être mise en cause si la non-exécution de la formation découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

LITIGES

Tous litiges relatifs à l'interprétation et/ou à l'exécution des CGV seront soumis à arbitrage, chacune des parties choisissant son arbitre. Dans le cas ou ceux-ci ne se mettraient pas d'accord, il serait fait appel à un tiers arbitre nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance. La sentence de ce tiers arbitre sera sans appel.



Fédération Nationale des Métiers



de la Natation et du Sport

Maîtres-Nageurs Sauveteurs - Surveillants Sauveteurs Aquatiques - Educateurs Sportifs

Organisation professionnelle déclarée conformément aux dispositions du titre premier du livre IV du Code du Travail et de Prévoyance Sociale / Statuts déposés le 01/04/97 à 54500 Vandoeuvre, sous le n° 29

PREMIERE ADHESION - SPECIAL F SSA

Ne concerne que ceux qui n'ont jamais été adhérent à l'organisation professionnelle.

30 € pour les BNSSA

ADHESION BNSSA - BEESAN - MNS ETAPS - BP JEPS

60 € pour les MNS	Déductibles de vos impôts à hauteur de 66%
Coût pour 12 mois consécutifs :	
	a la revue Des EAUX et DEBATS : □ BNSSA □ BEESAN □ BP JEPS
Sous le numéro : délivré pa	☐ LICENCE / MAITRISE STAPS
Je règle la somme de par :	
 ⇒ Carte Bancaire □ n° ⇒ Chèque Bancaire (joindre au bulletin d'adhésion) 	
	Date d'adhésion : Signature :



A remplir par tous les candidats

Je soussigné(e)		
☼ Atteste l'exactitude des renseignements donnés	OUI 🗆	NON 🗆
🔖 Confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur	OUI 🗆	NON 🗆
♦ Avoir rempli le questionnaire d'entrée en formation	OUI 🗆	NON 🗆
Avoir pris connaissance du règlement général de la protection des accepte la collecte et l'utilisation des données renseignées dans ce d	•	PD) et
Avoir pris connaissance des conditions générales de ventes (CGV)	OUI 🗆	NON 🗆
Avoir pris connaissance des conditions d'assurances	OUI 🗆	NON 🗆
☼ Cède mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du ou tout autre support permettant la promotion des activités du CNF		-
♥ M'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé	OUI 🗆	NON 🗆
Fait à : le le		••••••
Précédé de la	Signature du mention « lu et o	

